

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 octobre 2021

N° 2021 - 43

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	13	
Votants :	14	
Nombre de voix :	18	
Date de la convocation :	08 octobre 2021	

Présents : Mmes MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,
MM. BELLOC, BESSEDE, JAZEDE, LAMOLINAIRIE, MERIEL,
REGAMBERT, SALOMON, VAISSIERES, VERIL et WEILL (procuration de
M. DEPRINCE).

Absents excusés : M. ASTRUC.

Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G – Direction de l'Agriculture
et de l'Environnement)
M. JOLIBERT (Paierie Départementale)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Création d'emplois permanents

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins pour l'exercice de la compétence « aménagement et gestion des déchèteries » du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82), il conviendrait de créer trois emplois permanents à temps complet et deux emplois permanents à temps non complet ;

LE PRESIDENT propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{ER} JANVIER 2022 :

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
2	Adjoint technique territorial	Agent d'accueil en déchèteries	16 h
2	Adjoint technique principal 2° classe	Agent d'accueil en déchèteries	35 h
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent d'accueil en déchèteries	35 h

AR Prefecture

082-258201367-20211014-DELIB2021_43-DE
Reçu le 19/10/2021
Publié le 19/10/2021

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de des agents ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi seront disponibles et inscrits au Budget du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82) aux articles et chapitre prévus à cet effet en 2022.

Fait et délibéré le 14 octobre 2021

Le Président,

Michel WEILL

